

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 06 février 2019
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 11 Absents : 6 Pouvoirs : 3 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-07/2019	<p>L'an deux mille dix-neuf, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</p> <p>Date de convocation : 31 janvier 2019</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Carine LAVAL, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Marc COUZON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON (pouvoir à AG CHATAGNAT) Céline FILET, Martine FONTE (pouvoir à MC FIGUET), Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à M COUZON), Monsieur Jean VIOLETT.</p> <p>M Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Subvention ADMR Usse et Rhône

Monsieur le Vice-Président informe de la création d'une nouvelle association, ADMR Usse et Rhône, portant le regroupement du service de livraison des repas entre les associations ADMR de Frangy et de Seyssel.

Afin de démarrer cette activité dans les meilleures conditions possibles, l'ADMR Usse et Rhône a sollicité le CIAS en janvier 2019 afin de bénéficier d'une subvention.

Conformément à leur demande, il propose qu'une subvention de 5 000€ soit versée à cette association en 2019.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme de 5 000€ à l'ADMR Usse et Rhône,
CONFIRME que ces crédits sont inscrits au budget principal 2019, compte 6574,
CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT**


